

SIVOM du canton d'Agde

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, le comité syndical du Sivom du canton d'Agde s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Véronique SALGAS, Présidente.

DÉLIBÉRATION N° 2022/14

OBJET : rapport d'activités du Sivom au titre de l'année 2021

PRÉSENTS : 17

AGDE : Mme SALGAS, MM. FREY, GLOMOT
 BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS, ROUX
 MARSEILLAN : M. ARAGON
 NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ
 AUMES : Mme DURAND
 PAULHAN : M. ALEIX

VIAS : MM. ALLARD, BOLINCHES
 CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO
 FLORENSAC : MM. MAFFRE, TUYA
 NIZAS : Mme SEMPERE
 LEZIGNAN LA CEBE : M. CARON

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 7

CAUX : Mme DORADO à Mme DURAND
 MARSEILLAN : M. ROUVIER à M. ARAGON
 FLORENSAC : Mme JOBERT à M. MAFFRE
 MONTAGNAC : M. AUDOUY à M. ALBERTOS

MARSEILLAN : M. GAS à Mme SALGAS
 VIAS : M. DARTIER à M. ALLARD
 PORTIRAGNES : M. FAURE à M. MATEO

ABSENTS EXCUSÉS : 16

AGDE : MM. BENTAJOU, BONNAFOUX
 SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme PRADEL
 PEZENAS : MM. MOUTOU, LOPEZ, CASTILLO
 POMEROLS : M. SICARD
 USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD
 MONTAGNAC : M. GUIRAO, Mme TOKOTO

PAULHAN : Mmes LABORDA, DAVIT
 SAINT-THIBERY : Mme OLIVE
 PINET : Mme BASTOUL
 CAZOULS D'HERAULT : M. CATHALA
 TOURBES : M. BOUISSEREN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ALBERTOS

Madame la Présidente rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont tenus de présenter et d'adopter chaque année un rapport d'activités. Elle procède à la présentation, en détail, du rapport d'activités de l'année 2021 et demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir l'adopter.

*Le Comité,
 Oui l'exposé de sa Présidente,
 Après avoir pris connaissance du rapport d'activités,
 Après en avoir délibéré,*

PREFECTURE
 DE L'HERAULT

27 JUIN 2022

D.R.C.L
 GREFFE - P.F.R.A

DÉCIDE, à l'unanimité, d'adopter le rapport d'activités 2021 du Sivom du Canton d'Agde (ci-annexé).

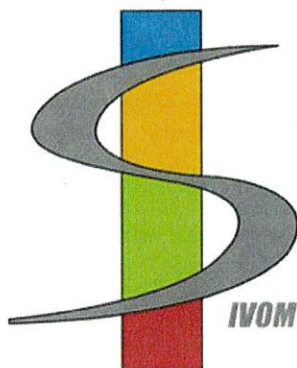
DIT que le présent rapport sera adressé aux services préfectoraux ainsi qu'aux communes adhérentes pour présentation et vote en séance de leur conseil municipal respectif.

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Castelnau de Guers, les jour, mois et an susdits.

*Pour extrait conforme,
 La Présidente,
 Véronique SALGAS*





SIVOM du canton d'Agde

République Française – Département de l'Hérault

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, le comité syndical du Sivom du canton d'Agde s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Véronique SALGAS, Présidente.

DÉLIBÉRATION N° 2022/15

OBJET : modification de l'attribution du logement pour nécessité absolue de service à la fourrière animale suite au changement du responsable de service

PRÉSENTS : 17

AGDE : Mme SALGAS, MM. FREY, GLOMOT
BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS, ROUX
MARSEILLAN : M. ARAGON
NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ
AUMES : Mme DURAND
PAULHAN : M. ALEIX

VIAS : MM. ALLARD, BOLINCHES
CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO
FLORENSAC : MM. MAFFRE, TUYA
NIZAS : Mme SEMPERE
LEZIGNAN LA CEBE : M. CARON

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 7

CAUX : Mme DORADO à Mme DURAND
MARSEILLAN : M. ROUVIER à M. ARAGON
FLORENSAC : Mme JOBERT à M. MAFFRE
MONTAGNAC : M. AUDOUI à M. ALBERTOS

MARSEILLAN : M. GAS à Mme SALGAS
VIAS : M. DARTIER à M. ALLARD
PORTIRAGNES : M. FAURE à M. MATEO

ABSENTS EXCUSÉS : 16

AGDE : MM. BENTAJO, BONNAFOUX
SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme PRADEL
PEZENAS : MM. MOUTOU, LOPEZ, CASTILLO
POMEROLS : M. SICARD
USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD
MONTAGNAC : M. GUIRAO, Mme TOKOTO

PAULHAN : Mmes LABORDA, DAVIT
SAINT-THIBERY : Mme OLIVE
PINET : Mme BASTOUL
CAZOULS D'HERAULT : M. CATHALA
TOURBES : M. BOUISSEREN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ALBERTOS

Madame la Présidente informe l'assemblée que M. Jean-Louis HOULES, responsable actuel de la fourrière animale, a émis le souhait de quitter le logement de fonction qu'il occupe depuis le 1^{er} octobre 1993. Ce logement de fonction dont le Sivom est propriétaire est caractérisé par une nécessité absolue de service, aussi il est directement lié au poste de responsable de la fourrière animale. Après plusieurs échanges avec l'agent concerné, ce dernier a décidé de maintenir son départ du logement et de céder les fonctions qui en découlent pour redevenir un agent de terrain. À compter du 1^{er} juillet 2022, un nouveau responsable de la fourrière animale sera désigné. Dès sa nomination la concession du logement de fonction lui sera attribué de fait. Les conditions de mise à disposition seront déterminées par arrêté, conformément à la réglementation en vigueur. Madame la Présidente invite le comité syndical à en prendre acte.

Le Comité, Oui l'exposé de sa Présidente, Après en avoir délibéré,

PREND ACTE, à l'unanimité, de la modification de l'attribution du logement de fonction pour nécessité de service à la fourrière animale suite au changement de responsable, à compter du 1^{er} juillet 2022.

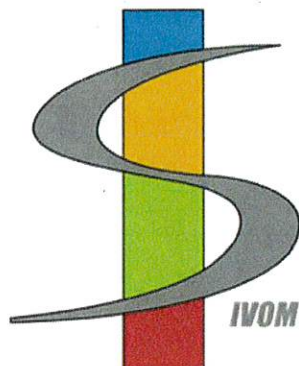
AUTORISE Madame la Présidente à désigner un nouveau responsable pour la fourrière animale, à déterminer les modalités d'attribution du logement de fonction pour nécessité absolue de service par arrêté et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Castelnau de Guers, les jour, mois et an susdits.

DEPT DE L'HERAULT
27 JUIN 2022
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Véronique SALGAS





SIVOM du canton d'Agde

République Française – Département de l'Hérault

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, le comité syndical du Sivom du canton d'Agde s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Véronique SALGAS, Présidente.

DÉLIBÉRATION N° 2022/16

OBJET : modification de l'organigramme du Sivom

PRÉSENTS : 17

AGDE : Mme SALGAS, MM. FREY, GLOMOT
 BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS, ROUX
 MARSEILLAN : M. ARAGON
 NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ
 AUMES : Mme DURAND
 PAULHAN : M. ALEIX

VIAS : MM. ALLARD, BOLINCHES
 CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO
 FLORENSAC : MM. MAFFRE, TUYA
 NIZAS : Mme SEMPERE
 LEZIGNAN LA CEBE : M. CARON

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 7

CAUX : Mme DORADO à Mme DURAND
 MARSEILLAN : M. ROUVIER à M. ARAGON
 FLORENSAC : Mme JOBERT à M. MAFFRE
 MONTAGNAC : M. AUDOUI à M. ALBERTOS

MARSEILLAN : M. GAS à Mme SALGAS
 VIAS : M. DARTIER à M. ALLARD
 PORTIRAGNES : M. FAURE à M. MATEO

ABSENTS EXCUSÉS : 16

AGDE : MM. BENTAJOU, BONNAFOUX
 SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme PRADEL
 PEZENAS : MM. MOUTOU, LOPEZ, CASTILLO
 POMEROLS : M. SICARD
 USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD
 MONTAGNAC : M. GUIRAO, Mme TOKOTO

PAULHAN : Mmes LABORDA, DAVIT
 SAINT-THIBERY : Mme OLIVE
 PINET : Mme BASTOUL
 CAZOULS D'HERAULT : M. CATHALA
 TOURBES : M. BOUISSEREN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ALBERTOS

Madame la Présidente expose que suite à la délibération précédente concernant la modification de l'attribution du logement pour nécessité absolue de service et au changement du responsable de service, il convient que M. Pierre HUC, jusque-ici responsable adjoint du service de la fourrière animale en devienne responsable. Cette nomination est justifiée à la fois par son ancienneté dans la structure, par son grade d'agent de maîtrise principal identique au responsable actuel et le plus élevé parmi les agents en poste ainsi que par ses qualités professionnelles et son implication depuis de nombreuses années. Madame la Présidente demande à l'assemblée d'adopter l'organigramme du Sivom comme suit, au 1^{er} juillet 2022.

Direction
 ☎0467946145

Pépin Bonet Stéphane *
 Attaché Hors Classe

Sylvie Bilotta
 Ad. Adm. Principal 2*

Brigade Tags
 ☎0669367082

Bruno Plévert *
 Agent de Maîtrise

Fourrière Animale
 ☎0467217946

Pierre Huc *
 Agent de Maîtrise
 Principal

Guillen Houles
 Ad. Technique
 Ppal 2^e classe

Jean-Louis Houles
 Agent de Maîtrise
 Principal

Joseph Garcia
 Adjoint
 Technique

Poste de
 remplacement

Catégorie A
 Catégorie C
 Divers
 * Responsables de services

PREFECTURE
 DE L'HERAULT

27 JUN 2022

D.R.L.L.
 GREFFE - R.E.A.

*Le Comité,
Où l'exposé de sa Présidente,
Après avoir pris connaissance du nouvel organigramme,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE, à l'unanimité, de valider à compter du 1^{er} juillet 2022, le nouvel organigramme du Sivom du canton d'Agde, comme détaillé, ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Castelnau de Guers, les jour, mois et an susdits.

*Pour extrait conforme,
La Présidente,
Véronique SALGAS*



PREFECTURE
DE L'HERAULT
27 JUIN 2022
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.